

SEANCE DU 06 12 02

Le Conseil municipal de Saint Martin Le Gréard, se réunit au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr LAMORT Philippe.

Convocation : 29 Novembre 2002

Affichage : 29 Novembre 2002

Etaient présents : Mme BLAIZOT, Mr FOSSEY, Mr HAMEL, Mme DORANGE, Me ESNAULT, Mr GERMAIN, Mr LAVALLE, Mr ROQUIER, Mr PALMER, Mr LEPREVOST.

Secrétaire de séance :

Absent excusé :

Approbation de la réunion précédente.

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, Le procès-verbal est approuvé et signé de tous les membres présents.

Location logement N° 09 du presbytère.

Je vous demande l'autorisation de louer l'appartement N° 9 du presbytère.

Il est procédé au vote.

Oui Non

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Oui Non

Renouvellement du contrat de Mr MARGOT GUY.

Comme suite à la fin du contrat du contrat a durée déterminée de Mr. MARGOT Guy, il est nécessaire de renouveler le contrat pour l'année 2003.

Vu les besoins de la collectivité, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire de renouveler le contrat d'agent non titulaire.

Durée de travail hebdomadaire de 16 h 00.

Le contrat sera conclu pour une durée de 1 ans à compter du 1^{er} janvier 2003.

La rémunération proposée sera calculée par référence au 4^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien, indice brut de 267 et majoré de 271.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, unanime, autorise le Maire à signer le contrat ceci aux conditions ci-dessus exposées.

Les autres dispositions seront précisées dans le contrat de travail qui sera soumis au contrôle de légalité.

Il est procédé au vote.

Oui Non

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Oui Non

Renouvellement du contrat de Mme HINDRE SYLVIE.

Comme suite à la fin du contrat du contrat a durée déterminée de Mme HINDRE Sylvie, il est nécessaire de renouveler le contrat pour l'année 2003.

Vu les besoins de la collectivité, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire de renouveler le contrat d'agent non titulaire.

Durée de travail hebdomadaire de 15 h 00.

Le contrat sera conclu pour une durée de 1 ans à compter du 1^{er} janvier 2003.

La rémunération proposée sera calculée par référence au 2^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien, indice brut de 268 et majoré de 272.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, unanime, autorise le Maire à signer le contrat ceci aux conditions ci-dessus exposées.

Les autres dispositions seront précisées dans le contrat de travail qui sera soumis au contrôle de légalité.

Il est procédé au vote.

Oui Non

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Oui Non

Frais de participation.

Pour l'utilisation de sa voiture personnel et de divers outils, je vous demande l'obtention d'une prime de fin d'année pour Mr MARGOT Guy et de définir le montant.

Travaux logement.

Voir pour un plancher pour le logement au dessus de la mairie.

Voir pour la salle de bain au N° 9 du presbytère.

Questions diverses.

Demande de subvention pour l'exercice 2003.